

PRIS DE L'ABONNEMENT :

DEPARTEMENT, six mois. . . 7 >
REMIREMONT, six mois. . . 6 50
FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 { Ordinaires. . . 20 c.
 { Réclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Mardi, 17 Sept. 1850.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOU, fabricant de couvertis; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGE, caféier; — à Brayeres, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Donpaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GERRY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur; — à Neuschâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à L'Ortois, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 17 septembre 1850.

Nécessité d'une banque nationale.

On lisait ces jours derniers dans le *Constitutionnel* que si dans six mois les pouvoirs du président de la République ne sont point prorogés pour dix ans, malgré la Constitution, « cinquante grandes maisons de commerce ou d'industrie, que ce journal pourrait nommer, arrêteront toutes leurs opérations à terme. Dans six mois, cinquante grandes maisons de banque fermeront la grille de leur comptoir et de leur caisse et attendront. Dans six mois, tous les grands capitaux se cacheront ou s'en iront, jusqu'à ce que l'avenir, au moins l'avenir de quelques années soit assuré. »

Il peut certes convenir au journal de l'Elysée de semer ainsi la terreur dans le pays pour arriver à l'exécution de ses plans inconstitutionnels et nous préparer une mascarade impossible du consulat ou de l'empire. Mais le pays nous semble peu disposé à donner un corps aux illusions d'un homme qui n'a pour antécédents que les folies de Strasbourg et de Boulogne et pour titre à la confiance publique depuis qu'il préside, que l'expédition de Rome, le retrait de toutes nos libertés et la suppression du suffrage universel.

Pour nous, sans nous arrêter aux prédictions sinistres du *Constitutionnel*, sans nous effrayer des menaces qu'il ne cesse d'agiter au bout de sa plume vendue, nous ne voulons que montrer à nos lecteurs dans quel degré de servitude tomberait le pays tout entier, s'il devait accepter éternellement la doctrine que renferment les lignes citées plus haut, et comment il peut conquérir son indépendance.

S'il en faut croire le journal inconstitutionnel, la paix et la prospérité de la France dépendent du bon vouloir d'une poignée de capitalistes qui disposent par leurs comptoirs ou leurs usines, du travail, du crédit, de l'existence de la société. Ainsi voilà le règne du capital donné comme terme à toutes les agitations, comme fin, comme but et moyen de tout gouvernement!

Quoi! parce que le gouvernement ne prend ni la forme, ni la stabilité qui conviennent à la continuation de leurs immenses bénéfices; il plaira à quelques crépus de la banque, à des accapareurs et détenteurs de la fortune publique d'arrêter la circulation du crédit entre trente-quatre millions de travailleurs qu'ils tiennent à leur merci! Ils pourront poser à la nation leur ultimatum et leurs conditions par les organes officiels de l'intrigue impérialiste et préparer impunément et au grand jour le désordre, la ruine de toute la société! Au mépris des lois de l'humanité et de la justice, après avoir exploité les nécessités de vie des classes travailleuses et pompé à eux toute la richesse nationale, ils menaceront le pays de l'abandonner à toutes les conséquences désastreuses de la cessation du travail! Voilà cependant, il faut l'avouer, les conditions que nous fait la sagesse de nos institutions financières! Le travail, le crédit, l'industrie, l'agriculture, la vie, la famine, la misère sont entre les mains d'une cinquantaine de traitants et on l'avoue hautement! Et si le pays n'est pas sage, on lui fera voir le grand sabre de M. Changarnier ou de son collègue Castellane.

Nous aimons à croire que la France ne voudra plus être la dupe de cette fantasmagorie terroriste. Si de nouveaux désordres éclatent, le pays saura du moins quels sont les coupables, et comme il pardonnera aux hommes, il sera sans pitié pour des institutions qui consacrent l'absolutisme de l'écu avec des privilèges révoltants, qui protègent les intérêts d'une poignée d'individus contre l'existence de 34 millions de travailleurs et éternisent l'infériorité des classes laborieuses.

Non, la République n'a pas fait luire de vaines espérances; si elle n'a point apporté avec elle le règne de l'égalité et de la fraternité, elle l'a annoncé du moins, elle le prépare et elle n'a pas enchaîné les cœurs dans de frivoles illusions.

Et en effet, le travail, qui est la vie de la société, ne saurait-il se créditer lui-même? Les travailleurs, les industriels, les agriculteurs n'ont-ils pas, pour garantie, des produits dont on ne peut se passer? Si l'agriculture, le commerce et l'industrie se prêtent constamment de mutuels secours, qu'ont-ils besoin de se livrer à la merci de quelques bancocrates? La force, le mouvement, la vie appartiennent-ils à quelques-uns ou à tous? Aussi, celui qui le premier a prononcé le mot de *crédit public*, a le premier décrété la révolution.

Le crédit est donc appelé à une organisation nouvelle, en harmonie avec les besoins de notre nouvelle société. Cette organisation est appelée et cherchée par tous les

esprits généreux. Une multitude de projets sont écloso sous l'ardeur des idées révolutionnaires; crédit foncier, crédit agricole, bons hypothécaires, banques commerciales, industrielles, comptoirs nationaux d'escompte, toutes ces créations sont les indices d'exigences et de nécessités nouvelles, mais elles ne s'appliquent chacune qu'à une branche du travail social au lieu de les comprendre toutes.

Il faut, suivant nous, pour arracher le travailleur à l'oppression systématique du capital, une vaste institution qui pousse la circulation du crédit jusqu'au fond des campagnes et dans les plus humbles usines, une banque nationale, formée au nom et dans l'intérêt de tous, centre de toutes les banques qui seraient instituées dans chaque chef-lieu de canton et alimentée principalement par des ressources qui sont aujourd'hui le monopole de quelques compagnies privilégiées au détriment de tous. Remise entre les mains et sous la surveillance du peuple par l'exercice du suffrage universel, une pareille organisation financière, sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs et que nous nous réservons de traiter prochainement aussi complètement que nous le pourrons, affranchira seule le travail et le travailleur. La liberté des banques ne sera plus la liberté de l'usure, et nous pourrions rire à notre aise des rodomontades et des anathèmes du *Constitutionnel*.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PEUPLE VOSGIEN.

Paris, 14 septembre 1850.

Je viens vous répéter ce que je vous disais hier; mais puisque je me suis chargé de vous transmettre les impressions de chaque jour, dans cette ville où elles changent si souvent, j'ai pour devoir de constater qu'aujourd'hui comme hier, un seul sentiment domine dans tous les rangs, quels qu'ils soient, de la population de Paris, c'est celui du dégoût et de l'indignation soulevés par les scènes ignobles et révoltantes qui ont marqué l'arrivée de M. Bonaparte à Paris. Tous les journaux, la *République* surtout, sont pleins des détails les plus odieux. Lisez-les, si vous voulez savoir comment les assommeurs de M. Giquet sont dépassés, comment la guerre civile s'organise à la barbe de M. Carlier.

Le *Constitutionnel* trouve le moyen d'être plaisant à ce sujet. « On comprend à merveille, dit-il, que, dans une réunion aussi nombreuse, un peu surexcitée par l'attente, et où toutes les opinions étaient représentées, tout ne se soit pas passé avec une courtoisie parfaite. » Oui, mais ce qu'on ne comprend pas, c'est que, sous les yeux des sergents de ville, des citoyens inoffensifs aient été assommés; et ce qui se com-

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERHANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

XI.

Philippe d'Argental descendit de bonne heure à la grande salle de l'hôtellerie... Il était pâle, les émotions de la veille avaient assombri son regard.

Cet entraînement subit, irrésistible, cette exaltation fiévreuse au souvenir du passé, était pour lui une terrible révélation. Il avait accepté une vie de lutte incessante contre lui-même, et n'osait en prévoir ni le terme ni les résultats.

Cependant il eut été difficile de pénétrer sous le masque froid et sévère dont il s'était revêtu, l'agitation qui fermentait en lui. Par un effort désespéré, il était parvenu à refouler ses passions au fond de son cœur. Mais elles étaient là, vivaces, énergiques, éternelles comme ces plantes parasites qui enfoncez leurs racines dans

les fissures d'un édifice et ne l'abandonnent pas même, lorsqu'il n'est plus que ruines et poussière.

En entrant il jeta un rapide regard dans la salle; elle était déserte.

Il y fit quelques pas avec agitation. Puis il vint s'arrêter devant une des fenêtres, mais il ne regardait rien, il ne voyait rien... son regard était calme, terne comme celui de l'homme qui pense, et dont toute l'attention est enchaînée en lui-même.

Ce qu'il voyait dans son âme l'absorbait tellement que Tibalt entra et put le contempler quelques secondes sans être vu ni entendu.

En ce moment Tibalt fredonnait d'une voix insouciant, un délicieux motif du don Juan de Mozart... A l'entendre, on eut pu se tromper sur ses émotions, car ce chant était simple et naturel comme le motif lui-même.

Thibalt ne s'y trompa point. Lorsque l'homme assiste à la ruine de ses espérances, il couvre parfois sa douleur par un de ces chants naïfs et gais. Il rit de lui-même... C'est l'ironie de l'esprit en face des tortures de l'âme.

Un sourire diabolique plissa les lèvres du vieux bandit, qui se retira doucement en fermant la porte.

Presque au même instant, trois cavaliers franchirent la grille de l'hôtellerie et mirent pied à terre dans la

cour... Leurs chevaux étaient fumants... Ces cavaliers portaient de larges feutres à banderolles noires. Sous leurs manteaux se dessinait la forme de leurs armes.

Philippe d'Argental passa la main sur son front, comme pour y ressaisir ses pensées égarées par un rêve... Il fixa de nouveau les trois cavaliers... fit un cri dont l'est impossible de préciser l'expression: c'était de l'étonnement, de la joie, de la crainte!

Philippe venait de reconnaître les compagnons de sa vie passée.

Schinderhans le bandit venait de reconnaître son lieutenant Christian Reinhart.

Alors tous ses instincts assoupis se firent jour à la fois, toutes les fibres de son cœur tressaillirent. Il se revêtit à la tête de sa bande, il entendit le bruit de la fanfare, le hennissement des chevaux dans les gorges des montagnes, la fusillade répercutée par les échos. Il se retrouva libre et fier, tel qu'il était autrefois.

Ce n'était plus Philippe d'Argental, le voleur de titres, le gendre de l'honnête Blésius, l'époux de la pauvre Louise; c'était Schinderhans, le hardi brigand qui avait rendu son nom célèbre dans toute l'Allemagne. C'était Schinderhans le chef de bandits, avec son âme de feu, son sang qui bouillonnait dans ses veines; le héros de tous les crimes où il avait puisé sa grandeur! Sa taille s'était redressée, ses yeux lancèrent des

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6, 15, 16, 25, 27, 30 août, 4, 7 et 15 septembre.

prend trop, c'est la honte et l'infamie qui rejaillissent sur un parti dont les auxiliaires sont les coups de poings et le bâton.

Le Constitutionnel d'ailleurs, avait à réserver pour d'autres ses colères. Les brigands, les misérables, vous les cherchez à Paris; il faut aller les chercher à Londres. Ce sont ceux qui ont fouetté le général Haynau. Ceux-là, vouez-les au mépris et à la vindicte publique? Mais, les assommeurs de Paris! Bah! peut-être ont-ils manqué de courtoisie? belle affaire, après tout.

Chemin faisant, le Constitutionnel édite une calomnie à l'endroit de cet homme héroïque, Kossuth que l'Europe haletante a suivi vingt mois de son admiration, et qui proscrit aujourd'hui, n'a plus droit qu'à l'injure et à la diffamation. Le Constitutionnel ose, sans rougir, le comparer à Haynau, et affirme que, pendant sa sanglante dictature, il a fait mettre à mort 167 personnes, et que sur ce nombre, 50 femmes ont été fusillées ou pendues... A ton tour, pends-toi, brave Veillot, inventeur des 83 prêtres de Saint-Calixte! Zambianchi est dépassé par Kossuth.

Si l'on en croit ses renseignements transmis par un correspondant d'un journal belge, la signature des articles imposée par la loi du 20 juillet pourrout ne pas apporter beaucoup de changement à la physionomie des journaux. La plupart des journaux conservateurs ont, dit-on, fait leur siège, ils ne porteront qu'une seule signature, celle du rédacteur en chef. Les articles et les entre-fillets de politique pure ne seraient signés que par un seul nom qui figurerait au frontispice du journal, et qui serait celui du rédacteur en chef. Les travaux spéciaux seuls seraient signés.

La loi resterait donc avec ce seul résultat, de découvrir la responsabilité véritable des rédacteurs en chef. Ceux-ci exécuteront la loi, en se montrant seuls sur la brèche de la signature politique.

Si cet exemple était donné par les journaux conservateurs de Paris, les journaux républicains de Paris et des départements feront certainement bien de les imiter. Mais la prudence leur conseille de laisser aux journaux conservateurs, le mérite d'une épreuve qui sera beaucoup moins périlleuse pour eux, qu'elle ne le serait pour leurs adversaires. X.

Campagne de Rambervillers.

La lettre suivante nous est adressée par le citoyen Carlos Forel, représentant du peuple :

Rupt (près Remiremont), le 15 septembre 1850.

Monsieur le Rédacteur du Peuple vosgien.

M'est avis, M. le Rédacteur, que vous attachez trop d'importance à la nouvelle escapade du sieur Dépercy. A tout prendre, il n'est pas beaucoup plus ridicule que M. Baroche. *Tel maître, tel valet*, et franchement que pouvons-nous attendre de pareils gens, nous républicains de cœur et de conviction!

Avez-vous donc perdu le souvenir du guet-à-pens de Moulins. Nos généreux amis Ledru-Rollin et Fargin-Fayolle ont failli y perdre la vie! Eh bien, qu'en est-il advenu?

Non, vous ne connaissez pas encore le caractère vosgien; de sa nature l'habitant de nos montagnes est narquois, mais au fond compatissant! Ainsi à Rambervillers comme à Bruyères, on riait de voir les bons gendarmes bayer aux corneilles dans les rues, et soyez sûr qu'à Girecourt on s'amusaient des imprécations des lanciers contre M. le préfet, mais j'ai entendu plaindre sincèrement tant d'hommes de cœur, portant l'uniforme français et réduits pourtant à se prêter aux lubies d'administrateurs d'occasion.

Ensuite, que la peur ait gagné certaines personnes à la vue d'un tel déploiement de forces, je ne le nie pas. Possible que quelque vieille femme ait mis sa cornette de travers, qu'un bédouin de paroisse se soit barricadé chez lui et qu'il se soit trouvé à Rambervillers un jé-

éclair, ses mains frémirent et cherchèrent à sa ceinture ses armes absentes.

En voyant ses compagnons, d'un seul bond il s'élança hors de la salle et parut sur le seuil de l'hôtellerie...

— A moi! Reinhart! s'écria-t-il en lui tendant les bras, à moi, camarades!... Oh! j'avais besoin de vous revoir!... je ne vivais plus, j'étouffais!... mais vous êtes là! vous êtes bien là!...

Les bandits répondirent à son appel par un hurra général et le pressèrent avec effusion sur leurs poitrines.

— Entrez, entrez, disait Schinderhans en les entraînant dans le vestibule...

Mais alors il aperçut Louise et le père Blésius qui étaient accourus.

Il tressaillit, s'arrêta, et ses yeux se détournèrent de Louise, qui devenait en ce moment le remords du passé et la terreur du présent.

Christian Reinhart fit un geste d'étonnement.

— Eh! eh! capitaine! dit-il, vous n'avez pas mal choisi vos quartiers d'hiver!

— C'est ma femme, dit Schinderhans d'une voix brève et impérieuse; me comprenez-vous?

Ils se regardèrent avec surprise... Louise était stupéfaite.

Schinderhans, car désormais nous lui laisserons son

suite, pour crier haro sur les républicains et vite à Noukahiva!! Mais tenez pour certain que d'un bout à l'autre du département des Vosges, on se sera dit : « Allons voilà encore notre préfet qui travaille à sa dépercyanna. »

En ce qui me touche, M. le Rédacteur, je ne me suis nullement senti froissé, par la démonstration militaire dont mon collègue Guilgot et moi, nous venons d'être l'objet et mes compatriotes me croiront, quand je leur dirai que personne n'est plus jaloux que nous de faire respecter en toute occasion et par qui que ce soit, l'inviolabilité qui s'attache au mandat de représentant du peuple, dont ils nous ont honorés.

Recevez, M. le Rédacteur, l'expression de mon estime parfaite.

CARLOS FOREL,
Représentant du peuple.

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'honorable citoyen Forel sur le degré d'importance qu'il faut attacher à l'évènement de Rambervillers. Nous savons bien que le caractère de ce représentant est comme celui de son digne collègue de la Montagne Charles Guilgot, fort au-dessus des atteintes d'un M. Dépercy; nous savons que le mépris public qui s'attache aux actes de ce dernier les venge suffisamment tous deux contre ses entreprises furibondes, mais nous savons aussi que les représentants du peuple, ceux surtout qui, comme les citoyens Forel et Guilgot, sont les élus du suffrage universel, n'ont pas seulement leur inviolabilité personnelle à faire respecter, il ne doivent laisser porter aucune main sacrilège sur le principe sacré de la souveraineté du peuple dont ils sont la vivante expression, pendant la durée de leur mandat, c'est pourquoi nous espérons encore que nos deux représentants montagnards, sans s'arrêter au peu de consistance du fonctionnaire supérieur qui les a fait traiter à Rambervillers et à Bruyères comme des malfaiteurs, sans s'inquiéter davantage de la nature plus ou moins compatissante ou narquoise de l'habitant des Vosges, protesteront à la tribune de l'assemblée nationale contre l'acte odieux, nous le répétons, que le préfet de ce département s'est permis à leur égard et tous les démocrates vosgiens l'espèrent comme nous.

Nous ne pouvons guère avoir oublié le guet-à-pens de Moulins, que nous rappelle le citoyen Carlos Forel, nous avons eu le bonheur de partager les dangers de Ledru-Rollin, de Fargin-Fayolle et de Félix Mathé que nous accompagnions à Moulins; nous nous souvenons fort bien que les auteurs de cet odieux attentat échappèrent à la punition qu'ils avaient méritée, mais il est un autre souvenir que nous garderons aussi tant que nous vivrons, c'est celui de la sublime protestation que fit entendre du haut de la tribune nationale, Ledru-Rollin échappé la veille seulement au fer de ses assassins; ce que nous n'oublierons pas, enfin, c'est l'émotion dont fut saisie la majorité de l'assemblée elle-même à cette parole alors si puissante, c'est le frémissement d'indignation qui parcourut la France entière à la nouvelle que l'inviolabilité de ses représentants ne serait plus désormais qu'une chimère.

SELME DAVENAY.

Département.

EPINAL. —

Nous publierons vendredi prochain le compte-rendu officiel de la fête annuelle du comice agricole d'Epinal qui a eu lieu dimanche dernier et à laquelle nous sommes heureux d'avoir pu assister, mais nous n'attendrons

véritable nom, se remit promptement et dit en souriant : — Louise, je te présente d'anciens camarades, des frères d'armes.

Les bandits s'inclinèrent devant elle.

En traversant le vestibule, Schinderhans se pencha vers son lieutenant et lui dit à l'oreille :

— Ici, je me nomme Philippe d'Argental et je suis vicomte.

— Suffit, capitaine, je tâcherai de m'en souvenir.

Les trois bandits, suivis du père Blésius, entrèrent dans la grande salle de l'hôtellerie.

Louise remonta chez elle.

Les brigands suspendirent leurs manteaux à la ferrure des croisées, et se montrèrent armés.

— Ce sont des militaires, de joyeux convives, se dit le père Blésius. Je comprends, notre gendre, comme tous les nobles, aura suivi quelque temps la carrière des armes. C'est singulier, il ne m'en avait rien dit.

Ces réflexions le mirent aussitôt de bonne humeur, le brave homme aimait beaucoup les défenseurs de la vieille Allemagne. Il s'avança vers Christian Reinhart et lui dit du ton le plus aimable :

— Capitaine, vous nous ferez l'honneur de déjeuner à notre modeste hôtellerie?

— Parbleu! je crois bien, que nous allons déjeuner.

pas jusque là pour rendre aux organisateurs de cette charmante solennité toute la justice qu'ils méritent.

Grâce aux soins si dévoués du citoyen Evon, président du comice, et du citoyen Prosper Thomas, secrétaire, la fête favorisée par un temps magnifique, n'a rien laissé à désirer.

A neuf heures du matin elle commençait au champ de Mars par le concours et la distribution des prix; à une heure, 275 citoyens prenaient place au banquet dans la salle de l'école d'enseignement mutuel, et le soir un bal délicieux, prolongé jusqu'à deux heures du matin, terminait, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville, cette journée encore trop courte.

La salle du banquet décorée de feuillage et de branches de sapin à l'extrémité de chacune desquelles s'épanouissait une fleur de dalhia, présentait le plus admirable coup d'œil. Cette décoration fait le plus grand honneur au goût du citoyen Pécheur qui en avait été chargé.

La politique, on le sait, n'entre pour rien dans l'organisation des comices agricoles. C'est dans cette condition qu'avait été réglé le programme du banquet et personne n'a songé à l'enfreindre, mais l'esprit démocratique qui pénètre chaque jour de plus en plus dans les masses, se révèle en dépit de tous les règlements chaque fois qu'un certain nombre de citoyens se trouvent rassemblés. C'est ainsi que le toast à la République porté dans les termes les plus dignes par le citoyen Evon, président, a excité un véritable enthousiasme parmi les convives, et que les airs révolutionnaires si chers aux républicains et joués d'une manière tout à fait remarquable par l'excellente musique de l'ex-garde nationale d'Epinal, ont été sans cesse couverts d'unanimes applaudissements.

M. le préfet des Vosges avait jugé à propos de se faire représenter par le secrétaire-général, M. Parcau; la réunion y a gagné un toast à l'agriculture, formulé d'une manière on ne peut plus convenable pour un lieutenant de M. Dépercy. M. le secrétaire général pour ne pas parler de la République, a eu le bon esprit d'oublier entièrement son président.

Notre prochain compte-rendu contiendra les toasts prononcés par le citoyen Evon, l'un à la République, l'autre à Mathieu de Dombasle; celui du citoyen Prosper Thomas, secrétaire du comice, aux travailleurs, et celui du citoyen Lhuillier, au président du comice agricole d'Epinal. Si nous avions celui du citoyen Parcau, nous nous ferions un plaisir de le joindre à ceux que nous venons d'énumérer.

— Décidément la préfecture des Vosges est sans dessus dessous depuis que les citoyens Forel et Guilgot se permettent de visiter leurs amis dans le département; ainsi quand M. le préfet met en campagne gendarmes, dragons et lanciers pour savoir où dînent les représentants montagnards, à quelle heure ils se couchent et quand ils se lèvent, MM. les employés des bureaux, gagnés par le vestige qui tourne la tête à leur maître adressent au citoyen Forel ce qui revient à M. Febvre!!! On peut se figurer ce qu'out d'amusant de semblables méprises.

RAMBERVILLERS. —

Le séjour de nos représentants montagnards a produit ici un excellent effet. La majorité des habitants a été flattée de leur présence dans nos murs, mais on a été généralement indigné, nos ennemis politiques eux-mêmes, de l'insulte faite par le préfet à deux représentants du peuple; si ce fonctionnaire en faisant envahir notre ville par quarante gendarmes et en la menaçant de l'escadron de lanciers qui est resté à moitié chemin, a cru rassurer les royalistes de Rambervillers, ses amis, il s'est gros-

Quand on vient de faire dix lieues en quatre heures, cela va sans dire.

— Vous vous êtes mis en route de grand matin, capitaine?

— Oui, nous sommes chargés d'une mission importante et délicate, qui ne souffre aucun retard, dit Reinhart en attachant sur Schinderhans un regard significatif.

— Quelque mission secrète pour le cabinet de Berlin! reprit le bon hôtelier.

— Précisément... vous êtes doué d'une pénétration rare, mon cher monsieur.

— Oh! oh! fit le bonhomme d'un air confus et modeste...

Puis il demanda :

— Quel vin aurai-je l'honneur de vous offrir? du Radesheimer ou du Johanesberg?

— En fait de bons vins, s'écria le bandit, je n'ai point de préjugés nationaux... servez-nous du Bourgogne et du Champagne pour le dessert. Ces diables de Français, on ne peut les vaincre, il faut vivre à leurs dépens!

Le déjeuner fut servi et les brigands se mirent à table.

Le père Blésius put se convaincre que la défense du pays était en de bonnes mains. Jamais il n'avait vu déployer tant de rapidité dans les manœuvres, tant de har-

sièrement tron-pé, eux seuls ont été effrayés par ce déploiement ridicule de force; les démocrates ne s'en sont pas émus parce qu'ils se sentaient forts de leurs droits mais ils espèrent que les citoyens Guilgot et Forel, lorsque l'assemblée se réunira, protesteront contre cette atteinte portée à leur inviolabilité.

Le sieur Lénès, adjoint de Rambervillers, s'est montré en tous points digne de son chef de file, et quand le président de la République se décidera à donner une croix à M. Dépercy, nous lui en demanderons un petit morceau pour cet honorable officier municipal, ne fut-ce que pour le fait suivant :

La musique de Rambervillers s'était proposée de se joindre à nous pour fêter nos représentants, M. l'adjoint Lénès s'y est opposé en menaçant le chef de musique de le faire arrêter s'il se permettait la moindre sérénade.

C'est égal, en dépit des gendarmes et des adjoints devenus réactionnaires, l'idée démocratique ne s'arrêtera pas plus à Rambervillers que dans tout le reste de la France.

SAINT-DIE. —

On nous écrit de cette ville :

La ville de Saint-Dié a été fêtée lundi dernier par la visite inattendue des citoyens Forel et Guilgot. L'on sait que ces deux honorables représentants du département des Vosges siègent à la Montagne. Ils étaient accompagnés du citoyen Forel, frère du premier, et du citoyen Selme Davenay, rédacteur en chef du *Peuple vosgien*. Un banquet a été immédiatement improvisé, et la salle de l'hôtel du Commerce s'est trouvée remplie de démocrates éprouvés. Plusieurs tostes ont été portés, d'abord à la Montagne, ensuite au *Peuple vosgien*, son organe dans les Vosges, acclamé par les convives. Ceux des nôtres qui n'avaient pu assister au banquet, attendu l'exiguïté de la salle, sont venus avec un entrain d'enthousiasme serrer la main et saluer d'airs patriotiques nos représentants réunis au café des Vosges.

Avis au citoyen Houël ce fruit sec de la République, enfant perdu au milieu des siens, qui le poursuivent de leurs sifflets et le réduisent à employer le temps de la prorogation à tuer des perdreaux.

Avis au lieutenant de gendarmerie Ramond, naguère cavaignacophile, aujourd'hui bonapartiste par l'effet du trépan qu'il vient de subir lors du passage du président à Lunéville.

RAON-L'ÉTAPE. —

La démocratie vient de faire une perte bien sensible dans ce canton en la personne du citoyen Brice (Victor-Napoléon), membre du conseil municipal, capitaine de la deuxième compagnie de la garde nationale de Raon-l'Étape, décédé dans sa 45^e année, après quatre jours de maladie, le samedi 7 du courant, à quatre heures et demie du soir.

Le conseil municipal, voulant lui rendre les honneurs dont il était digne, se réunit en corps, maire et adjoints en tête, à la maison mortuaire, devant laquelle la garde nationale arrivait aussi très-nombreuse, avec son commandant et la musique.

Les pompiers ouvraient la marche, puis venaient les tambours, la musique, le clergé, le corps du défunt, porté par des ouvriers, le conseil municipal et une députation des officiers de la garde nationale.

Les coins du poêle étaient tenus par les deux adjoints et par deux capitaines.

La 2^e compagnie, que ce pauvre Brice commandait, formait la haie de chaque côté du convoi et enfin le restant du bataillon suivait, ainsi que la foule de ses amis

et des habitants de Raon et de Baccarat qui l'accompagnaient à sa dernière demeure.

Arrivés au cimetière, les gardes nationaux ont fait des feux de pelotons, et puis quand tout le monde a été retiré, ils lui ont rendu les derniers honneurs militaires en défilant autour de sa fosse, que chaque garde a saluée d'un coup de fusil.

Victor Brice avait été longtemps employé aux cristallines de Baccarat, dès que les chefs de cet établissement, MM. Godard et Toussaint ont connu le triste événement, ils sont arrivés à Raon, où plus de 150 ouvriers les ont suivis.

Ces ouvriers, qui aimaient beaucoup Brice, ont réclamé l'honneur de le porter, ce qui leur a été accordé.

Depuis longtemps on n'avait vu ici d'aussi belles funérailles.

Brice est regretté de tous parce qu'il était bon camarade et excellent citoyen.

AVIS.

Notre premier bulletin commercial paraîtra dans le prochain numéro et sera publié régulièrement deux fois par semaine.

Départements voisins.

MULHOUSE. TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. Audience du 7 septemb. e. — Le président a laissé quelques souvenirs de son voyage dans les provinces de l'Est. Son passage a été marqué par des arrestations assez nombreuses dans les villes où il a passé.

Le vaste complot, l'attentat de Mulhouse a comparu aujourd'hui devant... le tribunal de simple police, en la personne de six citoyens. Une détention préventive de quinze jours et une instruction habilement menée ont réduit ce vaste complot à de minces proportions, comme on voit.

La première cause appelée est celle des citoyens Kah, Ambich, Heitz et d'un autre ouvrier, prévenu, d'après le procès verbal de la gendarmerie, d'avoir, le 21 août, à 7 heures et demie du soir, poussés des cris de : *Vive la République!* à la barbe de l'honorable milice de M. d'Hautpoul. Le procès-verbal porte de plus que les gendarmes s'étant retournés, offusqués de ce cri, le mot *socialiste* aurait été ajouté à celui de République. Les témoins établissent que le mot *socialiste* est parti d'un autre groupe.

M. J. Clavé présente une courte défense des accusés; il argumente sur ce que le cri de : *Vive la République!* poussé par quatre citoyens à 7 heures et demie du soir, au mois d'août, ne constitue pas le délit de tapage nocturne, ni d'injures à la gendarmerie; il produit en outre un certificat de MM. Huguenin et Ducommun, où les prévenus travaillent, certificat constatant la bonne conduite des susdits.

Le commissaire de police Lieuhardt (qui n'a pas été déco e lors du passage du président à Mulhouse) requiert l'application de la loi. M. le juge de paix déplore le relâchement du principe d'autorité, personnifié en la gendarmerie, et déclare les prévenus atteints et convaincus du délit de tapage nocturne pour avoir poussé, à 7 heures et demie du soir, au mois d'août, le cri de : *Vive la République!* et les condamne chacun en 15 fr. d'amende.

Après cette cause paraissent à la barre du tribunal les citoyens Dekelé, ouvrier fondeur, et Rosé, relieur.

Le premier est accusé d'avoir, le 20 août, crié autour de la voiture du prince (sic) président le cri de : *Vive la République démocratique et sociale!* Le prévenu reconnaît avoir poussé ce cri qu'il ne savait pas être séditieux.

Le juge de paix blâme l'accusé d'avoir exprimé cette appellation et définit le socialisme par un communisme déguisé qui ne serait que l'égalité devant la misère. Nous renverrons ce fonctionnaire pour son édification à l'ouvrage de M. Louis-Napoléon Bonaparte, intitulé : *Extinction du paupérisme*. Le citoyen Rosé a été arrêté également le 20 août par or-

dre d'un général ministre, pour avoir, dit le procès-verbal du commissaire de police, poussé des cris séditieux près de la voiture du prince. L'audition des témoins établit que le citoyen Rosé n'a poussé autre chose que le cri de : *Vive la République et rien que la République!*

Le citoyen Rosé, s'exprimant avec chaleur, se plaint des traitements odieux que la police et la gendarmerie lui ont fait subir pour avoir salué du cri de : *Vive la République!* son premier fonctionnaire, acclamation pour laquelle il a été conduit, chaîne au cou, à Altkirch, où il a subi douze jours de détention préventive.

Le juge de paix demande au citoyen Rosé pourquoi il a ajouté les mots : rien que la République, si c'était dans un but d'insulte pour le président. Rosé déclare que ces mots ne doivent pas mal sonner à l'oreille d'un président d'une République et que c'est dans un but d'acclamation et non d'insulte qu'il les a prononcés.

M. J. Clavé présente la défense de Dekelé; il soutient que le mot de République démocratique et sociale n'est pas tellement effrayant que M. le juge de paix veut bien le dire, et que le socialisme n'est pas le communisme déguisé. Arrivant à l'inculpation qui pèse sur Rosé, il soutient que le cri de vive la République ne doit pas blesser l'homme qu'elle a rappelé de l'exil, qu'elle paie à 10,000 fr. par jour, et qui, sans elle, serait encore errant à l'étranger; il remercie la police d'avoir choisi ce citoyen entre quarante mille qui proféraient ce cri. — Du reste il ne s'étonne pas que les commissaires de police trouvent séditieux des acclamations à la République, lorsqu'ils qualifient dans des actes officiels le président de prince; qu'il résulte d'ailleurs de la déposition des témoins que l'arrestation de Rosé est la suite d'une inimitié avec quelque agent de police.

M. Lieuhardt se récrie. M. le juge de paix prend fait et cause pour lui. La police de Mulhouse, de par ses magistrats, doit être comme la femme de César, elle ne doit même pas être soupçonnée.

M. Clavé veut continuer sa plaidoirie, de nouveau interrompu par le juge de paix, il renonce à la parole.

Dekelé, atteint et convaincu d'avoir proféré le cri de : *Vive la République démocratique et sociale!* est condamné en 15 fr. d'amende.

Rosé est acquitté. Le bilan du passage du président à Mulhouse se balance par une condamnation de quatre citoyens en 15 fr. d'amende. Total : 65 fr. — C'est présidentiel! (*Republicain de Rhin*).

SARREBOURG. — Le 1^{er} septembre 1850, a eu lieu à Sarrebourg, en présence d'un nombre considérable de cultivateurs de l'arrondissement, la distribution des primes méritées au concours de charrues qui avait été ouvert le jeudi précédent, par le comice agricole, sous la présidence de M. Jules Colle, vice-président. Les lauréats étaient : MM. Martin, cultivateur à Lixheim; Krémel, fermier à Rhinting; Henry, fermier à Guermange; Klein, fermier à Sarrebourg; Helmerich, fermier à Sarrebourg, et Rouffemach, fermier à Bickenholtz.

Le concours de bestiaux, ouvert immédiatement après, sous la présidence de M. Eugène Chevandier, membre du conseil général, et en présence de M. le sous-préfet, est venu prouver que l'arrondissement de Sarrebourg, sous le rapport des productions en étalons, poulinières, poulains, pouliches et taureaux, faisait chaque année de nouveaux progrès. On a pu remarquer douze taureaux de race suisse et indigène, dont la beauté et la qualité nécessitèrent une division de primes et laissèrent assez longtemps le jury dans l'embarras du choix.

Ont obtenu les primes principales : MM. Lantz fils, de Lixheim; Heitz (Louis), de Sarrebourg; Heury, fermier à Misselhoff; Klem (Antoine), de Hoff; Klein, de Sarrebourg; Vandeik, de Schalbach; Chely, de Gosselming; Scheffer, d'Imling; Georges, de Kerprich; Marchal, de Héming; Cabocel, de Rhinting, etc.

Les primes accompagnées de médailles en argent, et proposées pour la meilleure tenue des exploitations rurales, pour cultures fourragères et améliorations agricoles, ont été décernées à MM. Faigle, de Fénétrange; Gadel, d'Avri-

diesse et de précision dans l'attaque... le brave homme était tout ébahi.

Schinderhans, lui, était fort inquiet, il aurait voulu se ménager une entrevue avec son lieutenant... mais quel prétexte employer?

Reinhart faisait tous les frais de la conversation, il élevait la voix, lançait de brusques saillies, vidait son verre, découpait un morceau, le tout d'une manière si comique, avec un entrain si naturel, que le bon père Blésius se tenait les côtes à force de rire.

Les deux autres bandits ne disaient mot, ayant reçu l'ordre de se taire... Ils se dédommageaient par de copieuses libations, ne se permettant que des exclamations de plaisir et le petit coup de langue qui atteste la satisfaction du gourmet.

— Ah! ça, vicomte, dit Reinhart en se penchant au dos de sa chaise, j'espère que vous nous ferez la conduite d'ici Creuznach? Quinze petites lieues, c'est l'affaire de sept heures. Vous avez sans doute un bon cheval à votre disposition.

— Parbleu! dit Schinderhans, un superbe Mecklembourg avec lequel j'ai parcouru toute l'Allemagne. Vous me rappelez qu'il a besoin de prendre l'air. Depuis mon arrivée à Pirmesens, il n'est presque pas sorti de l'écurie.

— Ainsi, voilà une affaire convenue, vous nous accompagnerez à Creuznach.

— Avec plaisir, mon cher Kraft.

— Comment, dit le père Blésius, vous allez déjà nous quitter, capitaine?

— Mon cher monsieur, je suis aux regrets, dit-il en tirant sa montre, je n'ai plus que dix minutes à vous donner. Lorsqu'on voyage pour mission importante et secrète... vous concevez?

— Oh! certainement, répondit le brave homme, les affaires d'état avant tout.

— Vous êtes un excellent patriote, monsieur, et je vois avec plaisir que mon ami est entré dans une famille digne de lui.

— Oh! M. le capitaine!

— Oui, je le répète, digne de lui... N'avez-vous pas porté les armes autrefois, mon cher monsieur?

— Je n'ai jamais eu cet honneur.... Mes parents avaient un préjugé malheureux contre l'état militaire et....

— C'est dommage, vous eussiez fait un guerrier distingué.

— Oh! vous me flattez, M. le capitaine.

— Non, je vous jure, vous avez quelque chose de martial dans la physionomie... quelque chose de...

— Trêve de compliments, interrompit Schinderhans, il serait temps, je crois, de seller nos chevaux...

— Oui, oui, le coup de l'étrier, dit Reinhart, et ils viderent encore un flacon.

— Maintenant, s'écria le bandit en essuyant sa rude moustache, il ne me reste plus qu'à vous serrer la main... Je vous prie de présenter mes excuses à madame la vicomtesse d'Argental. Notre première entrevue a été si brusque, si peu convenable!

— Allons donc, mon cher Kraft, dit Schinderhans, est-ce que tu deviens formaliste? je me charge, moi, de faire agréer tes excuses.

— A la bonheur, s'écria le bandit... En route...

Schinderhans monta rapidement chez Louise, lui donna un tendre baiser et lui annonça son retour pour le lendemain.

La jeune femme sentit son cœur se serrer à cette nouvelle. Depuis son mariage, c'était leur première séparation... Inclivée aux bords de la fenêtre, elle le vit monter à cheval; il y avait quelque chose de fier, d'audacieux dans son attitude; il lui fit de la main un geste d'adieu, et les brigands partirent avec la rapidité de l'ouragan.

Louise les suivit longtemps des yeux, une larme mouillait ses paupières. Quant à Tibalt, personne n'avait songé à lui.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

court, Friant, de Fraquelfing; Krémel et Reuffenach, déjà nommés ci-dessus, et Hegelbacher, de Saint-Louis.

Le comice, dans cette journée, a distribué aux cultivateurs, à titre d'encouragement, une somme de 1,800 fr.

COLMAR. — Le zèle de M. le procureur général de la cour d'appel de Colmar vient de recevoir un nouvel avertissement de modération de la chambre des mises en accusation de cette cour.

On sait que ce magistrat avait fait saisir le *Republicain du Rhin* quelques heures avant l'arrivée du président de la République. La chambre des mises en accusation, devançant la justice du pays, a rendu un arrêt de non-lieu contre notre confrère.

— On nous écrit de différents points du département que le clergé continue à s'occuper fort activement de politique, non seulement dans des réunions particulières, mais même dans le temple, du haut de la chaire. — Quelques curés, au lieu d'enseigner la morale à leurs paroissiens, n'hésitent pas de parler politique, de réfuter même les journaux. — Nous rappelons ces messieurs aux sentiments de leurs devoirs, et nous les prions de bien se pénétrer de l'esprit du mandement que l'archevêque de Paris vient de publier contre eux, en s'adressant plus particulièrement aux ecclésiastiques qui écrivent dans l'*Univers*; ils cesseront alors de « jeter la division dans le troupeau de Jésus-Christ, de semer la zizanie dans le champ du père de famille, et ils n'exposeront plus les hommes du monde à envelopper dans le même mépris, dans le même ridicule, le clergé, l'épiscopat, l'église même des pasteurs présomptueux et rebelles. » — Le prélat se plaint que dans l'église même de Dieu se produise cette intempérance d'opinions et de volontés qui travaillent si misérablement la société et que, par là, le sanctuaire soit troublé, l'autorité ecclésiastique méconnue, souvent compromise, le clergé divisé, les fidèles scandalisés, parfois ébranlés. — Nous espérons que le clergé du Haut-Rhin écouterait les conseils du premier prélat de l'église de France.

Intérieur.

— Nous avons déjà emprunté au correspondant de l'*Indépendance belge*, narrateur plus bienveillant qu'hostile à M. Bonaparte, une appréciation du voyage de l'Est, dont nos lecteurs n'ont peut-être pas perdu le souvenir. Voici l'appréciation du même correspondant sur le voyage de Cherbourg :

« La réception de Cherbourg a été décidément mauvaise, je le tiens d'un témoin oculaire. La population de la ville, un peu nomade, et la majorité de la garde nationale ont crié : *Vive la République!* les équipages ont crié : *Vive le président!* et le reste ne criait rien. »

— Depuis quelques temps la propagande de la société du *Dix-Décembre* a pris un caractère particulier. Elle scrute tous les ateliers de nos faubourgs pour y chercher des adhérents à la politique des *décennalistes*. Fait étrange! mais qu'il faut bien confesser, un certain nombre des ouvriers qui se laissent endoctriner sont précisément ceux qui ont joué un rôle dans les épisodes les plus tourmentés de la révolution de 1848. Il est suffisamment visible que les idées d'insurrection et de révolte sont protégées au profit du président, par le même pouvoir qui a requis et exécuté les décrets contre les malheureux combattants de juin. Les conséquences se tirent d'elles-mêmes : on provoque les mauvaises passions des masses, et on leur propose les plus tristes exemples au moment où elles s'habituaient au respect des institutions et de la loi. Si le lion se réveillait, à qui la faute?

— Un journal demande aujourd'hui quel est le membre de la société du *Dix-Décembre*, qui souscrit tous les mois pour vingt mille francs.

— On assurait ce matin au palais de justice, que le parquet, indigné des scènes de vandalisme qui ont eu lieu le 12 au soir rue et place du Havre, par les *dix-décembristes*, avait ouvert une enquête sur cette affaire. D'un autre côté, on disait que M. Carlier, effrayé des suites de cette enquête, qui pourrait faire découvrir de quoi se compose les bandes *honnêtes* qui réclament l'empire, s'était rendu immédiatement à l'Élysée, où M. le général Piat a été mandé aussitôt. M. le procureur de la République recevra sans doute l'ordre de clore son enquête, mais renverra-t-on dans les départements où ils sont internés, les repris de justice qu'on avait fait venir pour la cérémonie. La sûreté de la capitale l'exige, car il n'est plus possible bientôt de sortir sans courir le risque d'être dépouillé par des gens vêtus en blouse avec des cols en crinoline et une mine qui indique facilement leur peu de rapport avec les ouvriers. Ces gens vous abordent en criant, vive Napoléon ou vive l'empereur.

— On sait qu'aux termes de la Constitution, le président doit présenter tous les ans à l'assemblée nationale un message dans lequel il expose la situation des affaires de la République.

M. de Persigny et M. le président sont, dit-on, en train de faire ce message qui serait présenté à la rentrée de l'assemblée.

— On lit dans le *Démocrate de Vaucluse* :

« Élection d'un conseiller-général au Luc. — Le canton de Luc n'a pas fait défaut à la démocratie. Notre ami et correspondant Méric fils a été nommé membre du conseil général à une grande majorité, près de 800 voix contre 400. Cette imposante majorité eût été bien plus forte si les électeurs démocrates de Vidauban et du Cannet se fussent tous rendus au Luc pour voter, mais la plupart d'entre eux s'en sont dispensés, bien certains qu'ils étaient que leurs suffrages n'étaient pas nécessaires au triomphe, assuré d'avance du candidat républicain.

Quant à la réaction, elle a fait tous ses efforts, elle n'a négligé aucun moyen pour faire réussir son candidat, mais à l'impossible nul n'est tenu et il a bien fallu se résigner.

Extérieur.

ITALIE. ROME, 7. — Le tribunal civil de Rome a rendu un décret qui enjoint à MM. Armellini, Corbelli, Fabri, Guiccioli et Manzoni, de payer sous trois jours la somme de 5,000 écus, en remboursement de pareille somme dépensée pour les frais des élections à la constituante romaine. Ce décret, qui renverse toutes les notions du droit et de la justice, est bien digne du gouvernement de Rome, car il équivalait à une confiscation.

ALLEMAGNE. — Le bourguemestre de Hanau ayant reçu douze affiches portant la proclamation de l'état de siège, les a renvoyées, en disant qu'il ne pouvait publier ces documents inconstitutionnels.

— M. de Hasseplung a sommé les quatre commissaires de police de la capitale de se mettre à sa disposition. On croit qu'ils refuseront d'obéir.

SMALHADE, 7. — Aujourd'hui, il y a eu ici une grande assemblée du peuple, dans laquelle il a été décidé que l'on refuserait énergiquement le paiement des impôts.

HESSE DARMSTADT. — La deuxième chambre a formé son bureau; M. Mohr a été nommé président et M. Hillebraux vice-président. Tous deux appartiennent au parti démocratique avancé.

AUTRICHE. VIENNE, 9. Le *Correspondant Autrichien* est furieux de l'accueil fait à Londres au bureau de la Hongrie et de Brescia. Il annonce que l'ambassade d'Autriche a fait les démarches nécessaires pour que les tribunaux anglais poursuivent l'affaire. Nous doutons du succès de ces démarches.

VARIÉTÉS.

La légitimité dans les Vosges.

Avant-hier je me promenais sur les bords de la Meuse, à 6 kilomètres au-dessous de Neufchâteau, quand je vis passer près de moi un citoyen en habit noir que je crus reconnaître; il trotta sur une monture grise et se dirigeait vers le beau manoir de Bourlemont, dont l'absence de pont-levis laisse l'entrée facile à tout envieux visiteur; car il est curieux à observer, le château de Bourlemont, par sa position élevée qui domine un paysage magnifique, par son ornementation, ses constructions, son intérieur, son ameublement, et pourquoi pas?... par ses visiteurs.

Son châtelain que l'on nomme encore et aussi M. le Prince, vient l'habiter l'été; quoique M. D'Alsace n'y fasse pas grands frais lors de son séjour et que l'on s'aperçoive à peine de sa présence dans le pays, toujours est-il qu'il est parfois l'objet de visites d'une certaine signification.

Je me rappelais que sous Louis-Philippe, il y a quelques années, je passais déjà près du château lorsque j'entendis le cliquetis... des verres et de bruyants éclats de voix bien connues, c'était un repas d'amis alors assez nombreux encore. Un cadre, m'a-t-on assuré, représentant les traits du duc de Bordeaux, aujourd'hui roi de Wiesbaden, recevait une ovation et des assurances de dévouement; assurances banales : une partie de ces convives ne sont-ils pas venu en février crier *vive la République!* ne crieraient-ils pas demain *vive* n'importe qui, n'importe quoi, pourvu qu'on les entende et qu'on soit assez dupe encore de croire en eux!

Ce que l'on pouvait faire sous Louis-Philippe, vous le comprenez, peut très-bien se faire aujourd'hui, c'est ce qui me vint naturellement en idée quand je reconnus le cavalier ou crus le reconnaître pour un des convives d'autrefois.

Les journaux nous avaient annoncé le pèlerinage de M. D'Alsace à la source du droit divin; il venait d'arriver de Wiesbaden; je me rapprochai donc du castel pour m'assurer s'il n'y avait pas concile et si je ne pourrais apprendre quelque chose touchant le mot d'ordre ou sur la force de l'armée dont j'allais sans doute voir passer les chefs. Mais j'eus beau attendre, je n'entendis et ne vis rien de pareil à ce que je viens de vous dire; tout paraissait tranquille comme en l'absence du maître.

Je m'approchai alors d'un jeune homme à la figure ouverte qui retournait des gerbes et lui fis quelques questions. Ah! Monsieur, me dit-il. L'affluence des visiteurs légitimistes est bien diminuée! tenez, M. D'Alsace a chez lui un ami en foi politique; un chef du parti, M. Larochejacquelein, il est arrivé hier de Contrexéville. Eh bien, croiriez-vous qu'au lieu du remue-ménage que l'on aurait pu attendre de son séjour ici, je n'ai encore vu que ce monsieur qui redescend monté sur son cheval gris, qui soit venu lui rendre hommage. C'en est fait, Monsieur, la République dure et durera, soyez-en sûr, vous le voyez; ou le parti légitimiste est bien... capon ou bien faible s'il se résume par le chiffre un. Nous autres, cultivateurs, nous ne nous occupons guère de politique avant 1848; aussi, que ce soit Pierre, que ce soit Paul qui portât la couronne, cela nous était égal, d'autant plus qu'on ne nous consultait pas. Mais aujourd'hui ce n'est pas cela, depuis que nous avons le droit de choisir; puisque les affaires peuvent marcher et marchent sous la République, nous sommes républicains plus qu'on ne pense, et nous voulons rester tels. Et vous, citoyen de la ville? — Vous devinez ma

réponse. — Touchez là, lui dis-je en lui tendant la main, méprisez les efforts isolés de tous les partis qui travaillent à miner la République et à nous créer de nouvelles révolutions; mais n'en veillons pas moins sur eux. Puisqu'ils se réunissent, que l'unanimité de nos votes en 1852 prouve qu'il n'est plus qu'un gouvernement possible; la République, souvenez-vous que pour la conserver, la faire servir au progrès, à l'amélioration du sort de tous, il nous faut pour législateurs des républicains de fait et de conviction.

Il me serra la main; à 1852, me dit-il.

X.

BOURSE DU 14 SEPTEMBRE 1850.

5 p. 0/0 comptant... 58 10
5 p. 0/0 comptant... 95 75

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

A VENDRE EN L'ETUDE DE M^e BALLAND, NOTAIRE A EPINAL.
LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1850,

2 heures après midi,

UNE

BELLE TANNERIE

CONSTRUITE A NEUF,

Dans un site des plus agréables, sur les bords de la Moselle, renfermant tous les ateliers de corroierie et hongroierie.

Cet établissement qui se compose de deux vastes corps de bâtiments donnant l'un sur la grande route nationale de Metz à Besançon et à Mulhouse, et l'autre sur la Moselle en face de la promenade du cours, se communiquant par une large terrasse, est le seul, ayant une remise et les fosses de tannerie entre les bâtiments qui réunissent tous les avantages désirables pour le développement sur une grande échelle de ce genre d'industrie : au centre d'une nombreuse population industrielle et commerçante, facilités pour se procurer sur place les cuirs et les peaux fraîches de boucherie, écorses etc., autant qu'on le désirerait.

La position de cet établissement et sa position avantageuse, tout le rend propre à tout autre genre d'industrie, sans occasionner de frais.

On traiterait avant le jour fixé de l'adjudication. S'adresser au propriétaire, M. Hippolyte Favre, faubourg Saint-Antoine à Epinal, où est situé l'établissement.

DES ACTIONS

DE

CENT FRANCS

SONT DONNÉES

En échange de marchandises à MM. les fabricants, manufacturiers et industriels qui, comprenant bien leur intérêt, ne doutant pas des ressources considérables que présente le nouveau marché de la Californie, sont disposés à y exporter leurs produits.

Aucune compagnie ne présente de plus sûres garanties à ses actionnaires que la société LA CALIFORNIE. Elle est la seule qui se soit préoccupée de ses associés pour acquérir, avant d'aller les exploiter, des terrains considérables en Californie. — Tous les travailleurs, limités à 500, sont transportés sur ses navires. — Elle joint donc aux bénéfices réalisés aux *Placers*, et sur les marchés de SAN FRANCISCO et de MONTEREY, ceux que réalisent les affréteurs sur le prix exigé des passagers.

En prenant des actions de la Compagnie, on fait doublement une bonne affaire, d'abord parce qu'il n'est aucun placement de fonds qui offre plus de garanties et qui puisse donner des bénéfices aussi considérables que ceux attachés à ces actions, ensuite, parce qu'en envoyant des produits en Californie, on s'assure d'importantes commandes pour un marché où la valeur des objets est quintuplée.

Les actions sont au porteur; elles sont de 10, de 25, de 50 et de 100. Tout souscripteur de dix actions reçoit la onzième gratis et à titre de prime. Il est avéré, sans qu'on puisse être taxé d'exagération, qu'une action de 10 francs rapportera cent quarante francs par an, soit douze cent soixante francs pendant la durée de la société. — Ce qui n'empêchera pas l'actionnaire de participer au partage de l'actif de la Compagnie à son expiration.

Toute demande d'actions doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressée à MM. VIGOUREL et Cie., gérants de la Société, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 20.